



**PROVINCE DE QUEBEC  
VILLE DE SAINT-PAMPHILE**

**Aux contribuables de la susdite municipalité**

AVIS AU PUBLIC EST PAR LES PRESENTES DONNÉ par le soussigné, directeur général de la susdite municipalité, QUE :

Les membres du conseil ont adopté, lors de la séance régulière du 3 avril 2018 le règlement # 2018-005 sur la gestion contractuelle.

Donné à Ville de St-Pamphile, ce 5<sup>e</sup> jour d'avril deux mille dix-huit.

Richard Pelletier,  
Directeur général